

## **Propagation du Coronavirus (Sars-CoV-2)**

(Base: Communiqué AQ Allemagne)

### **Pas de transmission connue par les denrées alimentaires**

Madame, Monsieur,

L'instance européenne pour la sécurité des denrées alimentaires (EFSA) et l'institut fédéral pour l'évaluation des risques (BfR) ont publié une analyse relative à la transmission du Coronavirus (Sars-CoV-2).

L'**EFSA** communique dans son communiqué de presse du 9 mars dernier qu'il n'existe actuellement aucune preuve que les aliments constituent une voie de transmission du Coronavirus. Les précédentes apparitions d'autres Coronavirus comme le SARS et MERS ont montré que le virus ne pouvait pas être transmis par la consommation de denrées alimentaires. Actuellement, il n'y a pas d'indices montrant que ce soit différent avec ce nouveau Coronavirus. Vous trouvez ce communiqué de presse sur le [site Internet de l'EFSA](#).

Le BfR indique dans son FAQ (questions fréquemment posées) du 24.02.2020 qu'aucun cas d'infection n'a été recensé par le biais de denrées alimentaires. En raison de la très faible stabilité environnementale du Coronavirus, le BfR est d'avis qu'une transmission par les denrées alimentaires est très improbable. Pour les autres Coronavirus, le BfR n'a connaissance d'aucun rapport ayant relaté une infection par des denrées alimentaires ou par contact sur des surfaces sèches.

La transmission du virus par le biais de surfaces qui viennent d'être contaminées est toutefois possible selon le BfR par des infections de contact. Bien que la transmission du virus par des denrées alimentaires contaminées soit improbable, la manipulation de ces dernières doit être faite en respectant les règles d'hygiène. Vous trouvez d'autres informations sur le thème « Coronavirus – transmission par les denrées alimentaires ? » sur le site Internet de SWISSCOFEL et de l'OFSP [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch).

Les mesures d'hygiène au sein des exploitations lors de la manipulation des produits et la protection des collaborateurs doivent encore être renforcées. Des mesures doivent déjà être planifiées et préparées pour cette saison de plein champ dans la culture fruitière et maraîchère – avec un taux élevé de personnel pour la récolte. Des plans de crise et des plans d'action doivent être élaborés de manière spécifique à chaque exploitation. En particulier, dans le cas où un collaborateur sera infecté par le virus.

Avec nos meilleures salutations.

**SWISSCOFEL**

Marc Wermelinger